

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Mise à jour du tableau
des emplois
de la Commune**

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
31 mars 2025

N° 17-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 073-217301175-20250408-20250408_17_MAJ-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **huit avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Dorian MAGNIER.

Procurations : Kelly BERTRAND à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Mélanie BIBOLLET.

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent, adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, remplacé par la réintégration d'un agent placé en disponibilité pour convenances personnelles depuis 2012 sur le grade d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, ayant démissionné le 1er janvier 2025.

Compte tenu de la nomination d'un agent stagiaire sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er mars 2025 et afin de mettre à jour le tableau des emplois il convient de supprimer des emplois correspondants.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent au grade d'ATSEM principal de 1ère classe et la nécessité de supprimer l'emploi d'ATSEM principal de 2ème classe.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique réuni le 20 mars 2025.

➔ **Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression d'un emploi sur le grade d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, la suppression d'un emploi sur le grade d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet et la suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 09 avril 2025.

➔ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 09 avril 2025

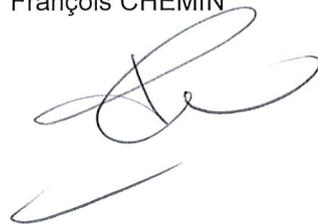
GRADE	Postes ouverts	Postes pourvus	Durée hebdomadaire de service	Délibération de création du poste
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	1	1	35h	Délib 43-2024
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	1	1	28h	Délib 04-2020
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	1	0	35h	Délib 39-2022
Adjoint Administratif	1	1	28h	Délib 34-2017
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maitrise principal	1	1	35h	Délib 31-2023
Adjoint technique ppal 1ère cl	1	1	29h	Délib 47-2022
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	35h	Délib 54-2023
Adjoint Technique	1	1	35h	Délib 11.36.95
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	20h46	Délib 16-2024
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	19h	Délib 51-2023
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	19h	Délib 30-2023
FILIERE SOCIALE				
ATSEM principal 1ère cl	1	1	35h	Délib 38.36.99
TOTAL	12	11		

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
François CHEMIN




La secrétaire de séance,
Mélanie BIBOLLET

